



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET organismes intéressés par un premier projet de règlement 2018-014 modifiant le règlement de zonage 2010-012.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors d'une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 12 novembre 2018, le Conseil a adopté le projet de règlement intitulé:

« Premier projet de règlement 2018-014 modifiant le règlement de zonage 2010-012 »
- 2- Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 27 novembre 2018, à 19h00**, au Centre Communautaire situé au 50, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton. Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3- Le projet contient des dispositions propres à des règlements susceptibles d'approbation référendaire.
- 4- Ce projet de règlement affecte les zones ci-après identifiées de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIONS

« Premier projet de règlement 2018-014 modifiant le règlement de zonage 2010-012 »

Objet :

Le modification du règlement de zonage 2010-012 se décrivent ainsi :

- a) Modification de la grille 114-CR comme suit : Ajout de l'usage récréation intérieure sous-groupe 01.

Zone visée : 114-CR

- b) Modification de la grille 232-REC comme suit : Ajout de l'usage habitation communautaire.

Zone visée : 232

- 5- Le projet de règlement peut être consulté à la Maison du Citoyen située au 52, Chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton pendant les heures d'ouverture du bureau, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, et le vendredi de 8h00 à 12h00
- 6- On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au règlement en s'adressant à la

Maison du Citoyen du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

- 7- L'illustration du périmètre des zones concernées par ce projet de règlement peut être consultée à la Maison du Citoyen du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

Donné à Saint-Élie-de-Caxton, ce treizième jour du mois de novembre 2018.

Benoit Gauthier,
Directeur-général et secrétaire-trésorier